

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-heures heures trente, le conseil municipal de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Monsieur Pierre Canesse, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Pierre Canesse, Murielle Part, Gauthier Gavory, Véronique Botte, Jean-Michel Hoorelbeke, Gaëtan Prensier, Lionel Nowara, Angélique Moyeux, Roger Ryelandt, Christelle Delannoy, Thierry Delparte, Hervé Devaux, Daniel Duquesne, Valérie Haesle, Vincent Delautre, Karine Ravassard,

Représentés : Angélique Lavoisy donne pouvoir à Christelle Delannoy Monique Hennebelle donne pouvoir à Pierre Canesse ; Nathalie Croain donne pouvoir à Angélique Moyeux, Marie Demuer donne pouvoir à Roger Ryelandt, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara, Sébastien Regucki donne pouvoir à Vincent Delautre.

Absents ou excusés : Céline Bonnard

Secrétaire de séance : Murielle Part

En exercice :	23
Présents :	16
Procurations :	06
Pris part au vote :	22

M. le Maire déclare l'ouverture de la séance à 18h30 et vérifie que le quorum est atteint. Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein de l'assemblée, Murielle Part, a été désignée et accepte de remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin a été adopté à l'unanimité lors de la séance du 5 juillet 2023

1. Avis du conseil municipal sur le projet du Plu3 arrêté le 10 février 2023 par le Conseil Métropolitain

Monsieur le maire donne lecture de la délibération relative à l'arrêt du Plu3 :

I. RAPPORT AU CONSEIL : PRESENTATION DU PROJET DE PLU3 ARRÊTÉ LE 10 FEVRIER 2023

Par délibération 20 C 0405 du 18 décembre 2020, le conseil de la métropole européenne de Lille a décidé d'engager la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU2), et des plans locaux d'urbanisme des communes d'Annœullin, Allennes-les-Marais, Aubers, Bauvin, Bois-Grenier, Carnin, Fromelles, Le Mainsil, Provin, et Radinghem-en-Weppes.

Par cette révision, la Métropole a pour objectifs de conforter et poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire adopté lors de l'approbation du PLU2 en décembre 2019, à travers un document de planification urbaine unique, harmonisé et synchronisé à l'échelle de ses 95 communes membres, qui :

- poursuit les engagements pris lors de l'adoption des plans locaux d'urbanisme approuvés le 12 décembre 2019 ;
- poursuit l'intégration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- accompagne l'évolution des objectifs du territoire en matière d'habitats et de mobilités du territoire que traduisent notamment le Programme Local de l'Habitat (PLH3) ou le Plan Métropolitain d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (PMAHGDV) arrêtés ;
- accompagne les objectifs du territoire en matière de déplacements et mobilités que traduisent notamment le Plan des Mobilités (PDM) et le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) arrêtés ;
- consolide la politique d'urbanisme commercial à l'échelle du territoire métropolitain ;
- conforte la traduction de la charte " Gardiennes de l'Eau" à l'échelle des vingt-six communes engagées pour la préservation des secteurs nécessaires au captage des eaux pluviales et à l'alimentation des nappes phréatiques ;
- répond aux évolutions induites par la crise sanitaire en s'intégrant dans un processus de résilience territoriale (Santé environnementale, plan de relance économique,...);
- accompagne l'élaboration de projets opérationnels concourant aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) soit qui n'ont pas pu être intégrés dans le PLU2 en 2019, soit répondent aux projets portés par les communes dans le cadre du mandat 2020-2026.

I.1 Débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le 23 avril 2021, les élus métropolitains ont débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du futur PLU, comme le prévoit l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

Notre conseil municipal a tenu ce même débat le **22 septembre 2021**.

Les débats sur le PADD à la MEL et dans les communes ont mis en exergue les enjeux suivants :

- Celui de répondre aux besoins en logements propres à notre territoire, relativement jeune et qui doit faire face à de nouveaux défis en pleine crise sociale et énergétique ;
- Celui de l'économie métropolitaine, ou comment, après la crise sanitaire et les questions soulevées par la mondialisation de l'économie, le territoire avec son histoire économique bien spécifique peut résoudre les enjeux de la proximité, de l'attractivité et de la souveraineté ;
- Celui de la nature en ville et la préoccupation de santé environnementale et plus généralement celui de la qualité globale du cadre de vie, etc. ;
- Celui toujours plus prégnant des mobilités et de la nécessité de mieux organiser la ville des proximités, enjeux intimement liés aux défis énergétiques et climatiques du territoire.

La commune de Salomé partage les grandes orientations développées par le PADD métropolitain. Cependant, le conseil municipal a attiré l'attention de la Métropole Européenne de Lille sur les spécificités et les enjeux de son territoire :

- **Politiques d'habitat, de mobilité et d'urbanisme : quelles réponses coordonnées pour répondre aux besoins ?**
- *Dans les territoires ruraux de la Mel, la politique d'habitat doit être adaptée à son environnement tout en préservant les terres agricoles. L'offre de mobilité dans ce territoire doit être diversifiée et intensifiée (notamment le transport régional express). Et c'est particulièrement le cas à Salomé compte-tenu des nombreux programmes de logements, soit sur 4 ans, plus de 220 habitations. Il est demandé à la Mel de prendre en considération la halte ferroviaire et de mener les négociations afin que cette halte soit reconnue comme une gare. Il s'agit de traduire concrètement les principes du développement durable pour un aménagement et un urbanisme orienté vers le rail.*
- **Comment l'aménagement du territoire peut-il « booster » la transformation économique du territoire ?**

- *En proposant une offre qualitative de parcs d'activités en adéquation avec les infrastructures routières. Le souhait clair et net du conseil municipal de Salomé réside dans la construction d'une bretelle d'accès entre la M145 et la RN 47.*
- **Comment la Métropole doit-elle évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des enjeux de transformation du territoire ?**
- *Dans la maîtrise du développement urbain mais aussi rurale. Des friches à requalifier de manière responsable et durable et une offre politique de transports alternatifs.*

I.2 Bilan de la collaboration entre la MEL et les communes membres

Outre le débat sur le PADD, les maires et conseils municipaux ont été étroitement associés à toute la phase d'élaboration du projet de PLU3 conformément aux modalités de collaboration fixées par le Conseil métropolitain le 18 décembre 2020.

Par délibération du **26 septembre 2022**, notre conseil municipal s'est prononcé sur une première version de travail du projet de PLU3 (PLU3-V1) émettant les remarques et observations suivantes :

- **Point 1 : Développer offre de stationnement près de la gare de Salomé (code 2021_11_0321).**

Le développement du Parc d'activités Métropolitain d'Illies/Salomé doit être accompagné d'une offre de transport alternative. Contrairement aux explications de la Mel, l'usage de cette aire de stationnement est exponentiel et ne cesse de croître. A l'évidence et à la mise en service des activités économiques, cette aire de stationnement sera vite saturée.

- **Point 2 : Créer un ER F pour un échangeur RM 145 vers RN 47 (code 2021_10_0341)**

Cet emplacement réservé est absolument nécessaire pour réaliser un échangeur RM145-RN47. Son utilité n'est plus à démontrer puisqu'il permettrait de désengorger les accès à La Bassée RN 41, Illies RN 41 et Salomé RN 47. A noter l'existence d'un échangeur RN 47 vers RM 145 dont le futur ouvrage serait le pendant !

I.3 Bilan de la concertation préalable avec le public et les partenaires

La concertation avec les citoyens et plusieurs partenaires publics tels que la Chambre d'Agriculture a été mise en place, permettant de recueillir les attentes du territoire et de ses acteurs, qu'elles soient formulées à l'échelle métropolitaine, communale ou infra communale.

Au terme de cette concertation, 861 contributions ont été recueillies, dont 562 portent effectivement sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Les contributions recueillies portent sur :

- Les principaux axes thématiques qu'interroge la révision générale à l'échelle métropolitaine (350 contributions)
- Des sujets individuels ou localisés à l'échelle communale (168 contributions)
- Des secteurs de projets urbains particuliers (44 contributions).

La manière dont les contributions du public ont été prises en compte dans le projet de PLU3 est détaillée et motivée dans le bilan de concertation tiré par le Conseil Métropolitain le 10 février 2023 et son annexe consultable à partir du lien suivant :

https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/bilan_de_la_concertation/.

A l'issue des débats métropolitain et municipaux, suite aux échanges réguliers menés entre les communes et la MEL, et fort des propositions émises par les citoyens et plusieurs partenaires publics, le conseil métropolitain a arrêté le projet de PLU3 par délibération du 10 février 2023 (23 C 0034) consultable sur le lien suivant :

<https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/V20230210/index.html>

Le contenu du projet de PLU3 arrêté est également consultable sur demande en format papier au siège de la MEL, 2 boulevard des Cités Unies à LILLE.

En application des articles L.153-33 et R. 153-11 du code de l'urbanisme, le projet de PLU3 arrêté par le Conseil métropolitain est soumis pour avis aux 95 communes de la MEL. Le projet du Plu3 a été transmis à notre commune le 10 mars 2023. A compter de la transmission du document arrêté chaque conseil municipal à trois mois pour prononcer cet avis.

Il est également soumis à l'avis de l'autorité environnementale et des autres personnes publiques associées telles que l'Etat, la Chambre d'agriculture, la commission départementale des espaces naturels et forestiers, la Chambre du commerce et de l'industrie.

À l'issue de cette consultation des communes, et des personnes publiques associées, le PLU3 arrêté et les avis émis par les conseils municipaux seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2023.

Après cette enquête publique, le projet de PLU3 pourrait être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, dont celui de la commune ici exprimé, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête.

II. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLU3 ARRETE LE 10 FEVRIER 2023

Concernant l'OAP n°57 Site des Trois Merlettes, le conseil municipal souhaite apporter les modifications, ci-après :

- L'aile ouest de la ferme située rue Pasteur qui avait vocation à être réhabilitée soit retirée de l'Oap, celle-ci ayant été démolie ;
- Au sujet des éléments d'intérêt paysager, l'espace vert ne doit pas être réduit au-delà de 30%, eu égard au jardin privé prévu dans l'Oap.
- Concernant la programmation, nous sollicitons un ajustement concernant les T4 en accession. L'OAP en prévoit en effet 71. Or le projet modifié a remplacé les T4 non encore réalisés par environ 15 lots libres.

Après avoir présenté le projet de PLU3 et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au projet de PLU3 arrêté. Néanmoins le conseil municipal demande l'examen, au regard des résultats de la future enquête publique, des ajustements suivants :

Concernant l'aire de grand passage des gens du voyage

- que soit accepté l'une des trois propositions adressée par courrier en date du 23 février 2023, ci-joint annexé, par les maires des Weppes à Monsieur le président de la Métropole Européenne de Lille, Monsieur le Conseiller délégué de la Métropole Européenne de Lille en charge des aires des gens du voyage ainsi qu'au Préfet,

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité,

Le 22 février 2023

Pierre Canesse Maire de Salomé
Daniel Hayart, Conseiller métropolitain
Damien Hayart, Maire de Illies
à
Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des Cités Unies -CS 70043
59040 Lille Cedex

En communication à :
Georges-François Leclerc
Préfet de Région des Hauts de France
et
Patrick Delebarre
Conseiller métropolitain délégué

Objet : Aire d'accueil de grand passage
Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025

Monsieur le Président,
Cher Damien,

Au terme des différentes phases de concertation préalable traduisant les prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage par notre institution, vous avez pris pour le secteur de La Bassée la sage décision, que nous saluons, de poursuivre la recherche d'une alternative foncière. A cet effet, vous nous invitez à proposer une ou d'autres localisations.

Aussi, nous maire de Illies et de Salomé apprécions cette ouverture. Bien que nous reconnaissons légitimement que l'aire de grand passage des gens du voyage de La Bassée doit se situer sur son territoire nous confirmons par la présente notre souhait d'une offre de sites dédiés qui pourrait aboutir à l'arrêt d'une localisation et à sa traduction dans le projet du Plu3 :

- Proposition n°1 - annexe 1
- Proposition n°2 - annexe 2
- Proposition n°3 - annexe 3

Dans la cadre de ce projet intercommunal, nous proposons de vous rencontrer en présence de notre voisin basséen afin de trouver un modus vivendi.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, cher Damien, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pierre Canesse
Maire de Salomé
métropolitain



Daniel Hayart
Conseiller Métropolitain



Damien Hayart
Maire de Illies



Annexe 3 : Proposition formulée dans le cadre de la phase 1 de la concertation



2. Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants

Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- ✓ Roger Ryelandt
- ✓ Daniel Duquesne
- ✓ Gaëtan Prensier
- ✓ Thierry Delparte

Monsieur le maire indique qu'une seule déclaration de candidature a été déposée. Il précise le déroulement du scrutin. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, ira déposer son enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, les membres du bureau procéderont immédiatement au dépouillement des bulletins. Suivi de l'établissement du procès-verbal en trois exemplaires, arrêtés et signés par le maire, les membres du bureau et de la secrétaire de la séance. Un exemplaire sera affiché à la porte de la mairie, un aux archives de la mairie et le troisième déposé en gendarmerie d'Annœullin pour transmission en préfecture de Lille.

- Liste candidature Salomé Notre Village :
 - Pierre Canesse délégué
 - Monique Henebelle déléguée
 - Gauthier Gavory délégué
 - Angélique Lavoisy déléguée
 - Jean-Michel Hoorelbeke délégué
 - Angélique Moyeux déléguée
 - Gaëtan Prensier délégué
 - Murielle Part suppléante
 - Lionel Nowara suppléant
 - Véronique Botte suppléante
 - Hervé Devaux suppléant

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel :	16 (dont 6 procurations)
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	01
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	04
Nombre de suffrages de suffrages exprimés :	18

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Suffrage liste conduite par Pierre Canesse	18 (dix-huit voix)
--	--------------------

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

- Pierre Canesse délégué
- Monique Henebelle déléguée
- Gauthier Gavory délégué
- Angélique Lavoisy déléguée
- Jean-Michel Hoorelbeke délégué
- Angélique Moyeux déléguée
- Gaëtan Prensier délégué

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Murielle Part suppléante
- Lionel Nowara suppléant
- Véronique Botte suppléante
- Hervé Devaux suppléant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h15.

Le maire
Pierre Canesse



DCS

Le secrétaire
Murielle Part



DCS